Compte rendu du CASP

Marie Kretzschmar

Lundi 21 mai 2007

Etaient présents : Madame le Dr Garret-Gloanec (SPH), Dr Batlaj (CFE-CGC), Dr Boitard (USP), Pr Bougerol (SUP), Dr Kammerer (SPF), Dr Salbreux (CFE-CGC), Dr Schmitt (SNPP).

Etaient excusés : Dr Cozic, Dr Faraggi, Dr Froger.

Assemblée générale : Débat autour du rapport moral

1/Réflexions sur le Comité d'Action des Syndicats de Psychiatrie :

Dr Boitard : les Etats Généraux ont marqué un tournant. Le CASP permet les confrontations et évite les clashes. Quant à nos positions, nous recherchons l'unanimité au détriment peut-être parfois des décisions. Les statuts prévoient la possibilité accordée à un syndicat membre de se désolidariser d'une position, et permet aussi à chaque syndicat de soutenir en son nom propre la position d'un autre exercice.

Les colloques sont des moments importants, suivis de la diffusion des interventions aux adhérents de chaque syndicat

Dr Kammerer : serait-il possible d'aménager le calendrier de nos réunions selon l'urgence des décisions à prendre ?

Mme le Dr Garret-Gloanec : se voir régulièrement permet de garder le contact et d'éviter de devenir projectif.

Dr Salbreux : les pouvoirs publics et la presse considèrent le CASP comme réel interlocuteur parce que représentant tous les exercices.

2/Le titre de psychothérapeute :

Dr Boitard : le CASP est réticent à ce que les généralistes bénéficient du titre de psychothérapeutes sans formation, mais est favorable à ce qu'ils aient accès à une formation en psychiatrie.

Mme le Dr Garret-Gloanec : à la Fédération Française de Psychiatrie, tous sont d'accord pour qu'il n'y ait pas clivage du psychiatre entre sa fonction prescriptive et psychothérapique. Le ministère risque de soutenir ce clivage par mesure d'économie (non remboursement des psychothérapies).

Dr Salbreux : nous avons intérêt à harmoniser nos positions public : privé/médico social.

3/L'étude KOVESS :

Dr Kammerer : l'étude Kovess vient confirmer la division santé mentale/psychiatrie. Quelle position prend le CASP ?

Mme le Dr Garret-Gloanec : cette étude a une valeur épidémiologique et non clinique. Il serait intéressant d'avoir une représentation des prises en charge de chaque exercice.

Dr Schmitt : le SNPP travaille à une étude dans ce sens. C'est un énorme chantier. Il s'avère déjà que les psychiatres de ville suivent des cas aussi lourds que les psychiatres des hôpitaux en toute complémentarité.

Dr Salbreux : ce travail d'étude sur la prise en charge de chaque exercice serait très important et renforcerait le lien CASP.

4/Réforme de la loi de 90 :

Dr Boitard : le CASP partage le succès du retrait des articles de psychiatrie de la loi de prévention de la délinquance.

Dr Salbreux : les réunions au ministère sur la réforme se font autour de cinq thèmes :

- Autorité compétente et questions éthiques

- Soins ambulatoires

- Commission départementale des hospitalisations psychiatriques (CDHP)

- Sécurisation et médicalisation des transports

- Troubles mentaux et dangerosité

Pr Bougerol : Chaque thème fait l'objet de deux réunions ; la première est un brassage d'idées, la deuxième devrait aboutir à des décisions. Le calendrier du gouvernement actuel prévoit d'aboutir à un texte pour la rentrée, ce qui ne permet pas un vrai débat de fond. La tendance est de passer du champ médical au champ social.

Mme le Dr Garret-Gloanec : notre situation n'est pas légitime par rapport à l'Europe et pose question. Le SPH regrette que ce débat ne se fasse pas en profondeur. Notre syndicat travaille cette question avec des spécialistes depuis plusieurs années.

Dr Boitard : l'USP défend l'idée de judiciarisation, de confier la décision de privation de liberté à un juge comme dans l'ensemble des pays de l'union européenne.

5/L'avenir :

Dr Boitard : dans le projet d'union des syndicats de psychiatres publics, le SPF n'a pas été invité. Par ailleurs, invitons-nous à nouveau le SPEP et le SPS dans le cadre de la confédération des syndicats de psychiatres ?

Dr Kammerer : sur le plan formel, le SPF aimerait participer aux réunions préparatoire du projet d'union.

Mme le Dr Garret-Gloanec : la différence public/privé va s'amoindrir au niveau des décrets et des textes.

6/le congrès de la WPA 2008 à Paris :

Ce congrès se tiendra à paris du 6 au 9 février 2008.

Le rapport moral est adopté

Le rapport financier présenté par le Dr Salbreux est adopté

Le bureau actuel reste en place :
Dr Boitard : Président
Mme le dr Garret-Gloanec : Secrétaire Générale
Dr Salbreux : Trésorier

Accueil d'Aline Picard, présidente de l'AFFEP
(Association pour la Formation Française et Européenne en Psychiatrie).

Aline Picard est interne en psychiatrie dans la région lilloise - Armentières - et présidente de l'AFFEP depuis décembre 2006. L'AFFEP a été créée en 1998 dans le but de faire lien entre les régions, d'autant plus que la formation varie d'une région à l'autre. Le financement de l'association repose sur les adhésions. L'AFFEP est en contact avec les syndicats d'internes, toutes spécialités confondues.

Le Dr Boitard présente le CASP en insistant sur la représentation de tous les exercices.

Aline Picard présente les positions de l'AFFEP :

La formation :
Nous essayons de proposer l'éventail de toutes les formations. Le congrès annuel a lieu début octobre, souvent aux mêmes dates que ceux du SPH et de l'AFPEP. L'association soutient les initiatives régionales diversifiées et fait circuler l'information (congrès, formations, stages) sur son site internet.

Rappel de la maquette actuelle :
- 4 ans dont

 - 1 an en pédopsychiatrie

 - 2 semestres hors filière (ceci varie selon les DRASS)

Dernières propositions :

- 5 ans dont

 - 4 ans en psychiatrie

 - 1 an hors filière pour les volontaires

Reste le problème du financement de la cinquième année.

La recherche :
Les cinq années sont des années de formation clinique. Suite à un questionnaire que l'AFFEP a fait circuler dans les régions, il apparaît qu'il n'y a aucune formation à la méthodologie à la recherche.

Pr Bougerol : il faut une réflexion de fond sur le contenu de la formation ; il y a un réel besoin de formation à la recherche qui s'avère difficile à décliner sur le terrain. La demande de tutorat est forte mais il est compliqué d'officialiser sur le terrain. Dans la proposition à 5 ans il est demandé d'augmenter le ratio en

service universitaire : actuellement un semestre, deux demandés.

Aline Picard : les stages à l'étranger ne sont pas pour l'instant validés. Ce qui est fort regretté par les étudiants de chaque pays.

Dr Schmitt : l'AFPEP-SNPP propose d'inviter les internes dans les groupes de pairs, ce qui permet de découvrir l'exercice libéral. Serait-il possible que ceci soit pris en compte dans leur formation ?

Le Pr Bougerol y est tout à fait favorable.

Dr Boitard : Est-ce que l'AFFEP accepterait de participer aux débats du CASP, à ses réunions et manifestations et de bénéficier des informations ?

Aline Picard soumet la proposition du CASP lors du prochain bureau de l'AFFEP.

Marie Kretzschmar
Attachée de presse